

Zaventem, 1^{er} décembre 2016.

Communiqué syndical

Violence contre les policiers : nous attendons avec impatience les initiatives des deux ministres compétents !

Une réunion du Comité de négociation a eu lieu aujourd'hui. Un des sujets portait sur l'initiative du Collège des Procureurs généraux visant à rédiger une circulaire COL concernant les « incidents de tir ».

En sus du fait qu'il nous paraît que toutes ces initiatives autour des "incidents de tir" sont finalement scandaleuses vis-à-vis des collègues qui jour après jour veillent à la sécurité des citoyens, nous avons une nouvelle fois posé la question de savoir où se trouvait la circulaire que nous exigeons depuis des années en matière de gestion de la violence dont les policiers sont victimes (et dont un projet existe pourtant bien).

En totale contradiction avec le fait que l'autorité depuis des mois jure qu'elle est occupée à la chose, on nous annonce maintenant officiellement que le Collège des Procureurs généraux ne veut pas d'une telle circulaire ! Selon le représentant du ministre de la Justice, les Procureurs généraux estiment que la COL 3/2008 suffit à ce sujet (la lire explique notre mécontentement) !

La réalité sur le terrain nous apprend malheureusement que la situation est vraiment difficile. La violence ne va qu'en augmentant ... Les policiers-victimes restent bien trop souvent sans soutien avec leurs questions et leur problème ; trop d'affaires judiciairisées sont classées sans suite ; trop souvent, le point de départ du jugement est que « *la violence vécue fait partie du travail ...* » ; aussi, trop souvent, les auteurs ne sont pas sanctionnés ; ...

Nous avons rappelé aux autorités les engagements pris par les précédents ministres compétents. Et de bon droit puisqu'on lit dans l'accord de gouvernement ce qui suit : « *Il n'y a pas de place dans notre société pour la violence à l'égard des métiers de la sécurité. Les engagements pris par le précédent gouvernement dans le cadre de la lutte contre les violences commises sur les policiers seront exécutés. En outre, une attention particulière sera accordée à l'accueil, au soutien et au suivi des victimes de telles violences.* ».

Nous apprenons que les collègues de la province de Liège semblent bien décidés à déposer leur arme de service, vu la circulaire du Procureur général et du Procureur du Roi locaux, et l'absence totale de soutien de la magistrature. Espérons que les lignes vont enfin bouger avant qu'ils n'aillent si loin. Nous adressons dès lors un message très appuyé aux deux ministres compétents pour qu'ils tiennent parole en développant eux-mêmes des initiatives législatives à l'encontre de la violence dont les policiers sont victimes.

L'autorité souligne la séparation constitutionnelle des Pouvoirs justifiant ainsi qu'elle ne peut pas ordonner aux Procureurs généraux d'agir dans ce qu'elle estime elle-même être le bon sens.

Nous comprenons la séparation des Pouvoirs. Mais si les deux ministres compétents veulent tenir parole (et l'accord de gouvernement), ils doivent alors développer des initiatives législatives.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-président national
+32485184952